MINISTERE DE LA SANTE

Par décret gouvernemental n° 2021-339 du 7 mai 2021.

Est accordé à Monsieur Thabet Tabka, professeur hospitalo universitaire en pharmacie, une dérogation d'exercer dans le secteur public pour une troisième année après l'atteinte de l'âge légal de la retraite à compter du 1^{er} avril 2021.

Par décret gouvernemental n° 2021-340 du 7 mai 2021.

Est accordée à Madame Nour El Houda Toumi, professeur hospitalo universitaire en pharmacie, une dérogation d'exercer dans le secteur public pour une troisième année après l'atteinte de l'âge légal de la retraite à compter du 1^{er} mars 2021.

Arrêté du ministre de la santé du 5 mai 2021, modifiant l'arrêté du 25 novembre 2019, relatif à la création et l'organisation du comité technique de néphrologie et du traitement des maladies rénales chroniques.

Le ministre de la santé,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 91-63 du 29 juillet 1991, relative à l'organisation sanitaire et notamment son article 8,

Vu le décret n° 74-1064 du 28 novembre 1974, relatif à la définition de la mission et des attributions du ministère de la santé,

Vu le décret n° 98-793 du 4 avril 1998, relatif aux établissements sanitaire privés, tel que modifié et complété par le décret n° 2009-1926 du 15 juin 2009,

Vu le décret n° 98-795 du 4 avril 1998, fixant les conditions de création et d'exploitation des centres d'hémodialyse, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complète et notamment le décret n° 2009-1927 du 15 juin 2009,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'arrêté de la ministre de la santé du 25 novembre 2019, portant création et organisation du comité technique de néphrologie et du traitement de l'insuffisance rénale chronique.

Arrête:

Article premier - Est abrogé le treizième tiret de l'article 2 de l'arrêté du 25 novembre 2019, susvisé, et remplacé par ce qui suit :

Article 2 (13^{éme} tiret nouveau):

- Des chefs de services de néphrologie parmi les professeurs ou les maîtres de conférences agrégés hospitalo-universitaires en médecine représentant les régions du Nord, d'Ouest et du Sud.
- Art. 2 Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 5 mai 2021.

Le ministre de la santé

Faouzi Mehdi

Vu

Le Chef du Gouvernement

Hichem Mechichi

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Par décret gouvernemental n° 2021-341 du 7 mai 2021.

Il est accordé à Monsieur Hamadi Sidhom, professeur de l'enseignement supérieur une dérogation d'exercer dans le secteur public pour une année à compter du 1^{er} octobre 2020.

MINISTERE DE L'EDUCATION

Décret gouvernemental n° 2021-342 du 7 mai 2021, modifiant le décret gouvernemental n° 2019-656 du 29 juillet 2019 fixant les critères d'accès aux lycées pilotes.

Le Chef du Gouvernement,

Sur proposition du ministre de l'éducation,

Vu la Constitution,

Vu la loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2008-9 du 11 février 2008,

Vu le décret n°2002-2950 du 11 novembre 2002, fixant les attributions du ministère de l'éducation et de la formation,

Vu le décret n° 2010-84 du 20 janvier 2010, portant transfert d'attributions de l'ex ministère de l'éducation et de la formation relatives à la formation professionnelle au ministère de la formation professionnelle et de l'emploi,

Vu le décret gouvernemental n° 2019-656 du 29 juillet 2019 fixant les critères d'accès aux lycées pilotes,

Vu le décret Présidentiel n° 2020-84 du 2 septembre 2020, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres,

Vu l'avis du Tribunal administratif.

Prend le décret gouvernemental dont la teneur suit :

Article premier - Sont abrogées les dispositions de l'article 5 du décret gouvernemental n° 2019-656 du 29 juillet 2019 susvisé, et remplacées comme suit :

Article 5 (nouveau): Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu au moins une moyenne générale égale à 15 sur 20 dans l'examen d'obtention du diplôme de fin d'études de l'enseignement de base général. Les candidats classés par ordre de mérite parmi les premiers méritants peuvent être déclarés admis et ce dans la limite de la capacité d'accueil à condition que la moyenne demandée ne soit pas inférieure à 14 sur 20.

Art. 2 - Le présent décret gouvernemental prend effet à compter de l'année scolaire 2020-2021.

Art. 3 - Le ministre de l'éducation est chargé de l'exécution du présent décret gouvernemental qui sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 7 mai 2021.

Le Chef du Gouvernement

Pour Contreseing Le ministre de l'éducation

Hichem Mechichi

Fethi Sellaouti

Par arrêté du ministre de l'éducation du 21 mai 2021.

Monsieur Hedi Ben Kraiem, professeur de l'enseignement secondaire émérite classe exceptionnelle, est déchargé des fonctions de directeur du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Médenine.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 21 mai 2021.

Monsieur Houcine Hfaiedh, administrateur en chef de l'éducation, est déchargé des fonctions de sousdirecteur des ressources humaines au secrétariat général, au commissariat régional de l'éducation à Médenine.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 21 mai 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Faouzi Bangaji, inspecteur général des écoles primaires, en qualité de sous-directeur de l'enseignement, de la formation et de l'évaluation du cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Jendouba à compter du 1^{er} décembre 2020.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 21 mai 2021.

Monsieur Abdelfatteh Souayah, inspecteur principal des écoles primaires, est déchargé des fonctions de sous-directeur de la vie scolaire et des affaires des élèves au cycle primaire à la direction du cycle primaire au commissariat régional de l'éducation à Sousse.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 21 mai 2021.

Madame Ayda Tekiki, professeur principal émérite, est déchargée des fonctions de chef de service des activités culturelles, sportives et sociales du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire à la direction du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire au commissariat régional de l'éducation à Siliana.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 21 mai 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Saleh Chirat, surveillant général en chef, en qualité de chef d'unité des œuvres scolaires à Gabès (Matmata) à l'office des œuvres scolaires au ministère de l'éducation.

Par arrêté du ministre de l'éducation du 21 mai 2021.

Il est mis fin aux fonctions de Madame Noura Trabelsi, professeur principal hors classe des écoles primaires, en qualité de chef de bureau de l'évaluation de l'impact de la formation à l'unité des recherches, des études et d'évaluation au Centre national de la formation et de perfectionnement.